

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 09 MARS 2020**

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 28 janvier 2020
- Approbation du compte administratif 2019
- Approbation du compte de gestion 2019
- Questions diverses :

Convocation : 27/02/2020

Affichage : 16/03/2020

Présents : Philippe GIMBERT, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Sylvain LHOMME, Christophe TATIN, Michel VERTEL.
Absents excusés : Nadine JAUPOIX, Frédéric PAILLARD.
Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JANVIER 2020

Monsieur le Maire fait un bref rappel des points abordés lors de la séance du 28 janvier 2020 : les travaux de la cour d'école ont commencé ; de nouvelles demandes ont été formulées en mairie pour l'installation de gabions afin de sécuriser les sorties de véhicules des particuliers dans le secteur de l'entreprise TENTE (stationnements gênants et dangereux notamment dans le virage). Les élus proposent de prévenir le directeur de l'usine ainsi que la gendarmerie ; l'accès à la parcelle de noyers a été nettoyé, à cette occasion, à la demande de l'entreprise ORANGE, la ligne téléphonique qui dessert l'entreprise RECUPAL a été dégagée et les bois ont été vendus, il reste à nettoyer la parcelle de noyers, non soumise au code forestier, le 1^{er} adjoint est chargé de trouver un affouagiste qui serait intéressé.

Le compte rendu est donc approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire présente le compte administratif et donne les explications par chapitre.

Monsieur le Maire sort de la salle.

Monsieur FUMEZ Christian prend la présidence et invite les élus à se positionner sur le compte dressé par Monsieur GIMBERT Philippe.

Sans observations, le Conseil Municipal, approuve par 8 voix pour le compte administratif 2019 lequel peut se résumer comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		84 576.70	17 064.21		17 064.21	84 576.70
Opérations de l'exercice	106 741.34	140 403.96	59 791.84	50 458.50	166 533.18	190 862.46
TOTAUX	106 741.34	224 980.66	76 856.05	50 458.50	183 597.39	275 439.16
Résultats de clôture		118 239.32	26 427.55			91 811.77
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	118 239.32	26 427.55	0.00	0.00	91 811.77
RESULTATS DEFINITIFS		118 239.32	26 427.55			91 811.77

Monsieur le Maire reprend sa place.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Les comptes du percepteur sont concordants avec ceux de la commune à savoir :

Investissement : - 26 427.55 €
 Fonctionnement : + 118 239.32 €
 Résultat de l'exercice : + 91 811.77 €.

Le Conseil Municipal, approuve le Compte de Gestion 2019 dressé par Madame BONNAMOUR Valérie, à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Organisation du bureau de vote : en vue des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2020, il convient d'organiser la tenue du bureau de vote. Du gel hydroalcoolique, du désinfectant, des mouchoirs et des stylos sont prévus.

08 h 00 à 10 h 00	Sylvain LHOMME – Frédéric PAILLARD
10 h 00 à 12 h 00	Emmanuelle MATHEY – Philippe GIMBERT
12 h 00 à 14 h 00	Christian FUMEZ – Michel VERTEL
14 h 00 à 16 h 00	Christophe TATIN – Christelle BOBILLIER
16 h 00 à 18 h 00	Michel CARMINATI – Daniel BOURGEOIS

Logement communal : suite à une surconsommation électrique, une anomalie a été décelée au niveau du raccordement du chauffe-eau. L'assureur de la commune va être consulté ainsi que le maître d'œuvre et l'entreprise responsable des travaux. Il est également demandé au locataire de vérifier la baisse de sa consommation suite à la correction de l'anomalie.

Par ailleurs, il a été constaté que certaines huisseries n'étaient pas étanches.

Audit énergétique : Monsieur le Maire indique que le SIDEC et l'ADEME ont fait la visite des locaux communaux, appartements compris, dans le cadre de l'audit. Le résultat sera communiqué sous un délai de 2 mois à la commune.

Prochaine réunion : le 20 ou le 27/03 selon le résultat des élections, le 06/04 pour la préparation du budget et le 20/04 pour le vote du budget.

Fin de la séance à 20h35.

Le Maire,
P. GIMBERT